

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA PRUDENCE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 801 905 D et une valeur liquidative égale à 1D,141 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que :

les obligations détenues par le fonds ont dépassé le taux maximum de 10% de l'actif net, prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif et ce, pour les obligations de ATIJARI BANK et CIL qui représentent respectivement 12,47% et 12,69% de l'actif net du fonds au 31 Décembre 2008.

les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2008, 24,62% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		605 934,775	414 927,370
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	36 677,900	47 507,358
b-Obligation et valeurs assimilées	2	569 256,875	367 420,012
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		199 776,432	98 978,683
a-Placements monétaires		1 392,930	596,545
b-Disponibilités	3	198 383,502	98 382,138
AC 3- Créances d'exploitation			1 966,178
AC 4 -Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		805 711,207	515 872,231
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	3 805,808	1 451,388
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		3 805,808	1 451,388
CP 1-Capital	5	774 216,927	494 987,628
CP 2- Sommes distribuables		27 688,472	19 433,215
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	27 688,472	19 433,215
ACTIF NET		801 905,399	514 420,843
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		805 711,207	515 872,231

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	24 541,690	9 448,553
a-Dividendes		2 060,460	203,500
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 481,230	9 245,053
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	5 091,491	1 679,485
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		29 633,181	11 128,038
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	7 307,144	2 939,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 326,037	8 189,013
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 104,511	225,205
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 221,526	7 963,808
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		7 466,946	11 469,407
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		27 688,472	19 433,215
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)	-	7 466,946-	11 469,407
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-	126,808	486,060
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	27,330	-
Frais de négociation des titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		20 067,388	8 449,868

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	20 067,388	8 449,868
a-Résultat d'exploitation	20 221,526	7 963,808
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 126,808	486,060
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 27,330	-
d-Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transactions sur le capital</u>	267 417,168	384 402,243
a-Souscriptions	270 465,549	384 805,928
Capital	262 334,112	372 651,832
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	143,351	565,293
Régularisation des sommes distribuables	7 988,086	11 588,803
b-Rachats	- 3 048,381	- 403,685
Capital	- 2 973,921	- 381,316
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 0,463	- 0,770
Régularisation des sommes distribuables	- 73,997	- 21,599
VARIATION DE L'ACTIF NET	287 484,556	392 852,111
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	514 420,843	121 568,732
b- en fin d'exercice	801 905,399	514 420,843
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	466 730,000	114 736,000
b- en fin d'exercice	702 796,000	466 730,000
VALEUR LIQUIDATIVE	1,141	1,102
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	3,54%	3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2008

I / PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006. Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1/ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

-Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

-Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

-Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

-La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

-L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II/ Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L. au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	%Actif net
Sicav TRESOR	350	103.718	36,301.400	104.794	36,677.900	4.57%
Total			36,301.400		36,677.900	4.57%

2-Obligations et valeurs assimilées :

Emprunts d'Etat	Quantité	Cours d'acquisition	Valeur Boursière	% Actif Net
BTA 6,75% 07/2017	78	77,422.020	79,418.393	9.90%
BTA 7% 02/2015	180	183,083.400	192,114.016	23.96%
BTA 8,25% 07/2014	93	93,000.000	95,942.877	11.96%
TOTAL		353,505.420	367,475.286	45.83%
Emprunts de Sociétés				
ATTIJARI BANK 2008	1000	100,000.000	100,015.014	12.47%
CIL 2008/1	1000	100,000.000	101,766.575	12.69%
TOTAL		200,000.000	201,781.589	25.16%
TOTAL		553,505.420	569,256.875	70.99%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 198 383,502 DT, soit 24,74 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 3 805,814 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	1751,259
Dépositaire	465,876
Conseil du marché financier (CMF)	64,679
CAC	1 424,000
Publication	100,000
TOTAL	3 805,814

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de premier semestre 2008 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2007</u>	
Montant	494 987,628
Nombre de titres	466 729,965
Nombre d'actionnaires	
 <u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	262 334,113
Nombre de titres émis	238 795,120
 <u>Rachats effectués</u>	
Montant	2 973,921
Nombre de titres rachetés	2 728,734
 <u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant*	754 347,820
Nombre de titres	702 796,352

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	754 347,820
Résultat 2007 capitalisé	19 433,215
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	447,143
Variation des différences d'estimation	-126,808
Moins value réalisée	- 27,330
Régularisation du somme non distribuable	142,887
Capital au 31/12/2008	774 216,927

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuable	20 221,526
Régularisation	7 466,946
TOTAL	27 688,472

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 a 24 541,690 contre 9 448,553 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des titres OPCVM	2 060,460	203,500
Revenus des obligations		
Intérêts	22 481,230	9 245,053
TOTAL	24 541,690	9 448,553

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 5 091,491 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 7 307,144 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	5 813,473	2 233,980
Rémunération du dépositaire	1 493,671	705,045
TOTAL	7 307,144	2 939,025

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 104,511 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rédevanc CMF	581,029	223,280
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et Publication	100,000	
Commission bancaires	-0.518	1,925
TOTAL	2 104,511	225,205

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**1/ Avec le gestionnaire du fonds :**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,85 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2/ Avec le dépositaire du fonds :

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.